

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 juillet 2008**

Décision n° **B-2008-0145**

commune (s) :

objet : Prestations d'assistance technique et économie de la construction pour les ouvrages de bâtiments étudiés et réalisés directement par la Communauté urbaine (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre publiques) - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 30 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Rivalta.

Bureau du 8 juillet 2008**Décision n° B-2008-0145**

objet :	Prestations d'assistance technique et économie de la construction pour les ouvrages de bâtiments étudiés et réalisés directement par la Communauté urbaine (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre publiques) - Autorisation de signer les marchés
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-6077 en date du 25 février 2008, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution de prestations d'assistance technique et économie de la construction pour les ouvrages de bâtiments étudiés et réalisés directement par la Communauté urbaine (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre publiques).

Dans le respect des articles 53 et suivants et 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 13 juin 2008, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1, assistance technique pour clos-couvert et second œuvre : entreprise losis,
- lot n° 2, assistance technique pour courants forts-courants faibles : entreprise losis,
- lot n° 3, assistance technique pour plomberie, chauffage, ventilation, climatisation : entreprise losis,
- lot n° 4, assistance technique pour structures béton, maçonneries, bois, métalliques : groupement d'entreprises Concrete-Réalisation bâtiments structures,
- lot n° 5, assistance technique pour acoustique : entreprise Peutz.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande sans engagement de commande, conformément à l'article 77-I du code des marchés publics, d'une durée ferme de 24 mois reconductible de façon expresse une fois 24 mois.

Le montant maximum estimatif, pour tous les lots, toutes reconductions comprises s'élève à 420 000 € HT, soit 502 320 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande sans montant minimum et maximum et tous les actes contractuels liés, pour des prestations d'assistance technique et économie de la construction pour les ouvrages de bâtiments étudiés et réalisés directement par la Communauté urbaine, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1, assistance technique pour clos-couvert et second œuvre : entreprise Iosis,
- lot n° 2, assistance technique pour courants forts-courants faibles : entreprise Iosis,
- lot n° 3, assistance technique pour plomberie, chauffage, ventilation, climatisation : entreprise Iosis,
- lot n° 4, assistance technique pour structures béton, maçonneries, bois, métalliques : groupement d'entreprises Concrete-Réalisation bâtiments structures,
- lot n° 5, assistance technique pour acoustique : entreprise Peutz.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.